Suivi des recommandations émises dans les rapports publiés en 2018

Orientation de la prévention	Recommandation définitive	Evènement	Nature de l'évènement	Destinataire	Suite donnée
Conception et équipements du navire	Pallier l'absence de visibilité sur l'arrière de la grue par un équipement ou un moyen de communication approprié	BANCO	Accident du travail maritime (1 victime)	Armateur du navire	Mise en place d'une communication permanente par talkie-walkie
	Porter un VFI et embarquer un radeau de sauvetage et une RLS en état de fonctionnement	SAINT BERNARD	Naufrage (1 victime)	À l'ensemble de la flottille goémonière	Recommandation à une flotille = pas de retour attendu
Conduite et exploitation du navire	Généraliser le port des brassières de sauvetage, lorsque les conditions de mer ne permettent pas de récupérer rapidement un passager ou un membre d'équipage ayant chuté à la mer	MAEVA 4	Chavirage (3 victimes)	Armateur du navire	Non effectué - Navire désarmé
	Ne pas autoriser les passagers à accéder à la plage avant du navire lorsqu'il y a un risque de chute à la mer	MAEVA 4	Chavirage (3 victimes)	Armateur du navire	Non effectué - Navire désarmé
	Mettre en place une commission nautique afin d'examiner les risques lors des phases d'approche d'entrée et de sortie du port de Saint-Gilles-les Bains par forte houle. Solliciter la capitainerie pour diffusion des bonnes pratiques destinées aux navigateurs	MAEVA 4	Chavirage (3 victimes)	À l'Administration	Réunion de la commission nautique locale le 11/07/2018
	Ne pas dépasser les capacités de chargement du navire, particulièrement lorsque les conditions météorologiques et l'état de la mer sont défavorables	SAINT BERNARD	Naufrage (1 victime)	À l'ensemble de la flottille goémonière	Recommandation à une flotille = pas de retour attendu
Contrôle/ maintenance et entretien du navire et de ses équipements	Contrôler périodiquement l'enfoncement du navire, selon les conditions d'exploitation, afin de détecter une éventuelle surcharge	IZEL-VOR	Chavirage	Armateur du navire	Non effectué - Navire désarmé
	La direction interrégionale de la mer Manche est-mer du Nord devrait, dans le cadre de la politique de contrôle de la pêche à la coquille Saint-Jacques, donner des consignes pour que les agents de contrôle s'assurent que la quantité des coquilles stockées sur le pont n'excède pas les limites fixées par le permis de navigation	LE DEFI	Naufrage (1 victime)	À l'Administration	Recommandation prise en compte par l'administration



	Organiser une campagne ciblée sur la mise en œuvre des apparaux de mouillage des navires de pêche. Elle visera à contrôler les capacités de l'équipage à mouiller dans le temps prescrit (Division 226 / Article 226-6.11. Règle 7).	Essor	Échouement	À l'Administration	Recommandation prise en compte par l'administration
	Sensibiliser les skippers aux impératifs de préparation et d'organisation des navigations qu'ils ont à effectuer notamment lorsque celles-ci ne sont pas routinières	LA BELLE ANGELE	Échouement (1 victime)	Armateur du navire	Non effectué - Navire désarmé
Formation / entrainement	Rappeler aux skippers l'obligation de faire un briefing de sécurité avant le départ	LA BELLE ANGELE	Échouement (1 victime)	Armateur du navire	Non effectué - Navire désarmé
	Rappeler aux équipages des remorqueurs la politique de l'armement pour ce qui concerne le port du VFI et s'assurer qu'elle est effectivement appliquée	TRIOMPHANT	Homme à la mer (1 victime)	Armateur du navire	Recommandation prise en compte par l'armement
ISM et surveillance des processus de fabrication et de contrôle	Mettre en place des mesures appropriées de sécurité pour l'utilisation de la grue en considérant les risques de l'exploitation	BANCO	Accident du travail maritime (1 victime)	Armateur du navire	Pose de chaînes interdisant l'accès de la zone d'évolution de la grue
	S'assurer que les membres d'équipage maîtrisent et appliquent les règles de circulation sur le pont, prenant en compte les risques particuliers de l'exploitation	BANCO	Accident du travail maritime (1 victime)	Armateur du navire	Mise en place d'un protocole instituant des règles à respecter visé par les 3 membres de l'équipage
	Sensibiliser les équipages des remorqueurs au respect de la politique « drogue et alcool » en vigueur au sein de l'armement et s'assurer qu'elle est effectivement appliquée par les bords, en effectuant les tests d'alcoolémie prévus par le règlement intérieur	TRIOMPHANT	Homme à la mer (1 victime)	Armateur du navire	Recommandation prise en compte par l'armement